822025 MUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

DECISION DU MAIRE

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Tarifs 2025 – Musée

Le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22.,
VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire

DECIDE :

Article 1 : Un catalogue intitulé "REGARDS ACTUELS SUR LA FIGURATION NARRATIVE" de 136 pages est mis en vente au musée des Beaux-Arts de Dole au prix de 25 euros. Deux cent exemplaires seront mis en vente à compter du 16 mai 2025.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des services municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du contrôle de légalité :

- Musée des Beaux-Arts
- Trésorerie,
- Services des Finances,
- Moyens Généraux.

Fait à Dole, le 03 Avril 2025

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 10 avril 2025
N° identifiant 039-213901986-20250410-822025MUSE-AU.
Publié le 10/04/2025